



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un mai à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.**

**Présents**: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie (Arrivée à 20h30), LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, MOISDON Gabin.

**Absents excusés**: TALMONT David (Pouvoir à POUILLAUE Maurice), LE TOHIC Morgane (Pouvoir à PICAUD Nathalie), DENIS David (Pouvoir à ROSELIER Pascal), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE FICHER Yoann.

***Le Conseil Municipal a désigné M. MOISDON Gabin, benjamin de la séance, secrétaire de séance, la directrice générale des services de la Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.***

***Date de convocation : 14 mai 2021***

***Nombre de conseillers en exercice : 27***

***Présents : 21***

***Votants : 26***

**Création du dispositif « argent de poche »  
(Délibération 2021\_05\_21\_06)**

Mme Marie-Christine TALMONT, 1ère adjointe au Maire, propose de mettre en place le dispositif « argent de poche » donnant la possibilité aux jeunes de Moréac d'effectuer des petits chantiers de proximité, au sein des services municipaux sur la période des vacances scolaires.

A destination des jeunes âgés de 16 à 17 ans, et habitant la commune, il leur permettra d'effectuer différentes missions au sein des services municipaux (entretien d'espaces verts, travaux de peinture, aide à l'accueil de loisirs, aide à la médiathèque...).

Ils seront accompagnés d'un tuteur, un employé municipal, qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

En contrepartie de leur investissement, les jeunes percevront une indemnité forfaitaire. Ainsi, une mission de 3h30, dont 30 mn de pause (soit une demi-journée) correspondra à une indemnité qui n'est pas un salaire et à ce titre est exonérée de cotisations et de contributions sociales, qui est fixée à 15€ par mission.

Les bénéficiaires de l'opération devront disposer d'une autorisation parentale et d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur représentant légal.

Mme Marie-Christine TALMONT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, propose que l'indemnité soit versée en numéraire via la régie d'avance du centre de loisirs, après avis et accord du Trésor public. M. Maurice POUILLAUDE, adjoint au Maire, demande combien d'enfants peuvent être accueillis. Mme Marie-Christine TALMONT répond qu'une douzaine d'enfants pourrait être acceptée mais, ce nombre restera fonction de la demande et de la disponibilité des services.

Elle propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la mise en place de ce dispositif « argent de poche ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées ;**
- **Approuve le règlement en espèces via la régie d'avance du centre de loisirs ;**
- **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à la présente délibération.**

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

